

EAUX DE LA VEAUNE 26260 CHAVANNES

Délibération 36_2022 du Bureau Syndical Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le 13 décembre à 18H30, le Bureau Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

Présents : Christian COLOMBET, Lionel COMBRET, Christophe FAURE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Claude RENAUD, Christelle DEFRANCE, Jean Luc COMBRISSON

OBJET : Alimentation en eau potable des groupes d'habitations - Tarif des branchements par lot

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que les travaux concernant la mise en place d'un réseau d'eau potable à l'intérieur d'un lotissement ou d'une zone artisanale sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des Eaux de la Veune et financés par les aménageurs.

Chaque opération fait l'objet d'une convention entre Eaux de la Veune et les aménageurs. Cette convention précise les conditions techniques de réalisation des travaux ainsi que les conditions financières établies suivant les tarifs votés par Eaux de la Veune.

Le tarif actuel des branchements par lot est de 1 300 € HT. En raison des fortes évolutions du coût des matières premières et des fournitures, il est proposé de passer ce tarif à 1 542 € HT par lot pour toutes les conventions établies à compter de ce jour.

Après discussions, et délibérations, le Bureau Syndical :

- fixe le tarif des branchements en eau potable pour les groupes d'habitations à 1 542 € HT par lot à partir du 13 décembre 2022 ;

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme

Le Président
Christian COLOMBET




The logo for 'Eaux de la Veune' features a blue water drop icon on the left, with the text 'eaux de la Veune' in blue. The word 'eaux' is in a smaller font, 'de la' is in a very small font, and 'Veune' is in a larger, bold font. A blue wavy line is at the bottom.